



Echos du conseil municipal du 4 mai 2010

Ce Conseil municipal a été très consensuel, puisque toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité. Mais au-delà de cette unité apparente, des conceptions différentes de la vie en société ont été en débat. Et il s'agit bien là d'un débat fondamental.

Bonne lecture !

Vous pouvez retrouver ce

compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

Patrick COTREL,

*Président du groupe Harmonicité
au sein du Conseil municipal*

Déclarations préalables :

Information du Maire : « Ce soir, nous allons nous prononcer sur le nouvel Agenda 21 de la Ville de Sainte-Luce-sur-Loire. Ce programme d'actions pour un développement durable est aussi un acte politique majeur pour notre municipalité, pour notre commune.

Voter un Agenda 21, ce n'est pas uniquement adopter et planifier des fiches actions, c'est repenser de manière profonde et durable la façon dont nous envisageons le devenir de Sainte-Luce, c'est préparer le futur de notre ville en tenant compte de sa place dans le monde, dans l'agglomération. C'est intégrer de manière lisible nos responsabilités au regard des générations futures.

Le XXI^e siècle a déjà une décennie et celle-ci a mis en avant une évidence : nous ne pouvons plus consommer, nous déplacer, habiter et nous comporter comme cela fut le cas au XX^e siècle.(...)

Un Agenda 21, c'est donc un engagement collectif, celui de toute une collectivité, pour contribuer localement à un monde plus juste, plus respectueux de l'homme et de son environnement. C'est aussi construire une société où nous vivons mieux ensemble, aujourd'hui et demain. (...)

C'est pourquoi nous avons mené depuis notre arrivée un travail de fond pour repenser cet Agenda 21, afin que le développement durable soit réellement au cœur des politiques publiques locales, afin que ce document soit cohérent, à la fois avec nos objectifs politiques et avec l'Agenda 21 et le plan climat de Nantes métropole, qui nous engagent, je vous le rappelle. (...)

Ce qu'il faut comprendre, c'est que cet Agenda 21 est aussi une autre manière de lire le projet municipal, que ce soit notre travail sur la réhabilitation des bâtiments communaux, sur les déplacements, sur les solidarités, sur la place des jeunes dans la Ville, sur l'environnement et les espaces verts, pour ne citer que quelques exemples.

L'Agenda 21 est une feuille de route, l'expression de notre volonté de repenser la manière de bâtir les politiques publiques. C'est aussi une invitation faite à tous les Lucéens à être des acteurs. (...)

Après le vote du conseil municipal, nous présenterons notre Agenda 21 lors d'une réunion publique qui aura lieu mardi 8 juin à 18h30 salle Louis-Dagorne. Nous

allons également publier un document de présentation à destination du grand public, dont le titre résume bien notre volonté d'aller plus loin : *À Sainte-Luce, on ne manque pas d'air !*

Ce conseil municipal comprend aussi deux délibérations relatives à nos projets d'amélioration des salles de sports Marcel-Le-Bonniec et Marc-Jaffret. Lors de l'examen du budget, le 30 mars dernier, nous avons souligné que la réhabilitation des salles de sports était une nécessité et une priorité municipale. Celles-ci doivent à la fois répondre à de nouvelles normes, à de nouveaux besoins, mais aussi aux exigences de réhabilitation énergétique, comme l'évoque notre Agenda 21.

Les déplacements sont également une priorité de notre Agenda 21 local, en lien avec celui de Nantes Métropole. Le mois de mai est particulièrement important puisque nous entrons dans une phase de concertation publique préalable à la construction de la ligne de Chronobus, qui verra le jour en septembre 2013. Une exposition est visible en mairie et une réunion publique aura lieu lundi 17 mai à 18h30 salle Renée-Loisq. Le bilan de la concertation sera présenté au conseil communautaire du 25 juin 2010. (...)

Concernant la gendarmerie, nous allons pouvoir faire évoluer cet équipement, avec un agrandissement des locaux administratifs et la construction de cinq logements.

Cette extension est indispensable au regard de l'évolution urbanistique de Sainte-Luce et de Thouaré dans les prochaines années. (...) Sur ces communes, nous constatons avec satisfaction les bons résultats concernant la sécurité, avec, une baisse de la délinquance générale de 16,2 % en 2009 et une diminution de la délinquance de proximité de 15,4 %. Le bilan est globalement positif et encourageant, même s'il faut être vigilant en ce qui concerne les incivilités. (...)

Mais au-delà du travail exemplaire des services de sécurité, je considère que la sécurité, c'est notre affaire à tous.

La sécurité, c'est le bien vivre ensemble, c'est construire une ville solidaire, c'est proposer des activités et un avenir aux jeunes, leur assurer une place dans la ville, c'est se soucier des plus fragiles. C'est l'effort éducatif

des clubs et des associations. C'est une politique d'habitat pour tous, c'est une société où l'on se soucie de l'autre plutôt que de le rejeter.

Loin des gesticulations sécuritaires où l'on agit APRÈS les problèmes, une société plus sûre est une société plus juste, plus solidaire. Dans cet esprit, je ne souhaite pas mettre de la vidéo-surveillance à Sainte-Luce. (...) C'est le souhait de notre municipalité, et le sens de son action. Des initiatives comme les Groupes de Proximité JeuneSse, notre politique éducative, culturelle, le fait d'ouvrir aux jeunes le plateau sportif de la Cerisaie après l'école contribuent à ce mieux vivre ensemble qui est aussi le socle d'une société plus sûre, parce que plus heureuse. »

Jacques CORDON : (au nom du groupe Sainte-Luce Toujours) (résumé) *On pourrait penser que vous avez lu mon papier, car je souhaite vous poser des questions sur la sécurité à Sainte-Luce. On voit des faits inquiétants se multiplier : murs tagués, poubelles éclatées, bouteilles cassées, véhicules incendiés, vandalisme, drogue qui circule à certains endroits le soir, agressions physiques, Que fait-on face à cela ?*

Pierre GRALEPOIS (au nom du groupe Sainte-Luce Avance) : (résumé) *Mon propos concerne le « vivre à Sainte-Luce ».*

Nous connaissons tous les difficultés économiques de la période et cette ambiance de défiance qui engendre la peur de l'autre et l'inquiétude.

Mais regardons autour de nous, par exemple ce qui s'est passé le dernier week-end d'avril à Sainte-Luce : l'ambiance était joyeuse, chaleureuse, vivante. Sous le chapiteau de « Court-bouillon », des groupes de jeunes ont joué de la musique le vendredi soir, il y a eu de nombreuses manifestations sportives tout le week-end, la Lucigambette a mobilisé de nombreuses personnes, la course cycliste des boucles de la Loire s'est déroulée, le dimanche après midi la ligue d'improvisation s'est produite sous le chapiteau, ...

Tout cela s'est déroulé à Sainte-Luce pendant un seul week-end !

Sachons cultiver et valoriser ces bons moments, sans suspicion. Sachons partager ces instants simples mais essentiels ;

Et n'oublions pas que nous le devons à ces femmes et ces hommes qui se sont battus pour la liberté et la fraternité. Ce même week-end, il y avait aussi la cérémonie en souvenir des déportés qui ont fait le don de leur vie pour défendre ces valeurs. Sachons cultiver leur souvenir.

Patrick COTREL (au nom du groupe

Harmonicité) : « Le sujet principal de ce Conseil, c'est l'adoption de l'Agenda 21. Je ne vais pas répéter ce que Bernard a très bien dit sur cette question. Mais je voudrais souligner deux points.

- D'une part, souligner l'urgence de ce genre de démarche. Les êtres vivants « pompent » des ressources pour vivre et rejettent des déchets. Mais la nature conserve son équilibre grâce à la biodiversité : ce qui est rejet pour une espèce est ressource pour une autre. Les mammifères ont besoin d'oxygène et rejettent

du gaz carbonique, alors que les plantes ont besoin de gaz carbonique et rejettent de l'oxygène.

Mais aujourd'hui, le niveau atteint par les activités humaines, avec sa production de déchets et son prélèvement des ressources fossiles (c. à d. non renouvelables) est tel que l'équilibre global de la planète est aujourd'hui menacé.

Et nous savons bien que ce sont les plus pauvres et les plus démunis de notre humanité qui seront les premières victimes de la pénurie d'eau potable, de la désertification, de la montée du niveau des mers...

La question urgente qui est posée à l'humanité est donc bien de retrouver un équilibre entre les activités humaines et les capacités de la nature à éliminer nos déchets et produire des ressources, mais aussi de maintenir ou d'améliorer la cohésion sociale.

D'où cette notion de développement durable, que la démarche d'Agenda 21 veut promouvoir, qui consiste à permettre à l'humanité de vivre correctement, tout en sauvegardant la même possibilité pour les générations à venir.

- D'autre part, je souhaite mettre en lumière la cohérence d'ensemble de cet Agenda 21 avec les grands projets métropolitains que sont le Plan de Déplacements Urbain, le Plan Climat, le Plan d'Élimination des Déchets et le Plan Local de l'Habitat qui va bientôt être adopté par le Conseil communautaire.

Dans cette logique de lutte contre le réchauffement climatique, on voit bien qu'il est indispensable de permettre à toutes les catégories de la population de se déplacer en transports en commun, par exemple pour aller travailler, et pour cela de pouvoir obtenir des logements à l'intérieur de la métropole et proche d'un axe de transport en commun. La solution qui consiste à aller loger à 30 ou 40 km de Nantes parce que c'est moins cher ou parce qu'on ne trouve pas de logement dans l'agglomération n'est pas une bonne solution.

C'est très exactement la logique du PLH en préparation : il faut construire plus de logements dans l'agglomération, avec plus de logements sociaux et plus de logement en accession sociale à la propriété, particulièrement à proximité des axes lourds de transport en commun, comme le chronobus. Mais cette densification, qui va concerner, par exemple le centre ville, devra s'accompagner d'une pacification des déplacements : moins de circulation automobile, plus de déplacements piétonnier, cyclistes et en Transports en commun.

Pour Sainte-Luce, il va nous falloir augmenter de 50% le nombre de logements commencés par an, avec 27% de logements sociaux qu'il faudra répartir sur l'ensemble de la commune si on veut faire progresser la mixité sociale.

Pour cela, nous pensons que la commune va devoir apporter une modification rapide du PLU pour mettre en application la loi ENL, comme le font d'autres communes de l'agglomération : à partir d'une surface minimum de surface construite, un pourcentage plancher de logement sociaux devra être obligatoire. Aujourd'hui, à Sainte-Luce, promouvoir le développement durable c'est non seulement approuver

le nouvel Agenda 21 qui sera soumis à votre vote, mais c'est aussi permettre de construire plus de logements, plus de logements sociaux et en accession sociale dans tous les quartiers (particulièrement ceux qui sont

proches du futur chronobus) et préparer un changement des habitudes de déplacements au profit de la marche, du vélo et des transports en commun. »

4 – 1 Tarifs des spectacles et évènements culturel 2010-2011 :

Pierre GRALEPOIS: (résumé) *La grille des tarifs est simplifiée pour permettre l'accès de tous. Le choix du prix du billet sera déterminé en fonction du coût du spectacle et du public visé. La catégorie « Tarif réduit » est désormais ouvert aux familles nombreuses. La vente de billets par internet (par Paybox), avec frais correspondant à la charge de l'utilisateur, est conservée.*

Quatre catégories sont instituées : les pleins tarifs vont de 5 à 16€, les tarifs réduits de 4 à 13€. Tarif unique avec le Pass Culture du Conseil régional : 8€.

6 – 1 Adoption du nouvel Agenda 21 :

Patrick COTREL: (résumé) L'Agenda 21 local est la traduction à l'échelle des collectivités des engagements internationaux pris à Rio en 1992. C'est un plan d'actions concrètes élaboré par un territoire et ses représentants, élus et techniciens, en partenariat avec tous les acteurs du territoire. L'Agenda 21 local est ainsi à la fois un document stratégique et opérationnel: c'est un projet territorial partagé à long terme qui se décline en programme d'actions soumis à une évaluation régulière

L'engagement pour une politique globale de développement durable, qui sera incontournable dans les prochaines années, est une priorité pour la municipalité lucéenne. Depuis fin 2008, la ville s'est engagée dans la relance de son Agenda 21, avec pour objectif d'être en phase avec les orientations de la nouvelle municipalité pour le développement durable de Sainte-Luce et de concevoir un programme partagé par tous les Lucéens.

Trois grandes orientations méthodologiques ont été validées à l'issue de débats entre élus et techniciens :

- l'intégration progressive des finalités du développement durable dans l'ensemble des projets municipaux
- la construction d'un Agenda 21 basé sur des projets exemplaires et volontaristes de la ville en matière de développement durable
- l'objectif d'une reconnaissance de notre Agenda 21 par le ministère en charge du développement durable.

Ces orientations ont permis de définir les grands objectifs du nouvel Agenda 21 lucéen, en cohérence avec celui de Nantes Métropole :

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Réduire les inégalités
- Respecter le cadre de vie et l'environnement
- Favoriser la production et la consommation responsables
- Promouvoir le développement durable.

A l'automne 2009, une phase de concertation approfondie avec les acteurs du territoire a été mise en œuvre, afin de recueillir les idées des citoyens et d'assurer la co-construction du programme d'actions. L'organisation d'un forum citoyen le 10 octobre 2009, ouvert à tous, est venue clôturer cette démarche participative.

Par la suite, une phase d'analyse au sein des services municipaux, a permis d'aboutir à un programme d'actions concrètes pour le développement durable de la ville. Je ne vais pas décrire chacune des 21 fiches – actions, mais en voici les thèmes principaux.

- Dans le domaine de la réhabilitation/construction des bâtiments communaux, suite aux diagnostics énergétiques, mais aussi d'accessibilité aux personnes en situation de handicap et d'usage avec les associations, le plan pluriannuel d'investissements va permettre d'avancer vers la maîtrise de l'énergie, mais aussi d'améliorer l'accessibilité de ces bâtiments. Parallèlement, nous allons sensibiliser/informer les habitants sur les possibilités d'améliorer l'isolation des maisons. Même si cela n'est pas de la compétence de la commune, la sensibilisation autour de l'éclairage public devra continuer.

- Toujours dans le domaine du réchauffement climatique, la préparation de l'arrivée du chronobus va se concrétiser par l'élaboration d'un plan de circulation avec une plus grande place pour la marche, le vélo et le covoiturage.

- Pour renforcer la cohésion sociale, aider les personnes étrangères (par exemple ayant des difficultés de lecture du français) et la poursuite du travail pour l'intégration des familles ROM donne lieu à une fiche projet. Mais l'action en direction des jeunes pour qu'ils puissent prendre des initiatives et s'intégrer à notre ville relève de la même logique.

- Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et favoriser la biodiversité suppose la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts et naturels et un entretien attentif des espaces boisés.

- Faire progresser la notion d'éco-manifestation, comme pour les guinguettes, aussi bien pour les manifestations communales que pour celles organisées par les associations.

- Réduire les déchets et trier : nous avons déjà pris l'initiative de l'action en faveur du compostage et du tri des déchets.

- L'action en direction des jeunes est très importante ; Et dès la rentrée 2010, la restauration scolaire va utiliser 15% de denrées issue de l'agriculture biologique, avec des animations pour sensibiliser les élèves à une nourriture saine. Le projet Educatif Local devra, également, intégrer les objectifs du développement durable.

- Nous continuerons une politique d'achats responsables (clauses environnementales et sociales) et favoriserons le maintien d'une agriculture locale pratiquant la vente directe.

- Enfin, nous organiserons des semaines thématiques citoyennes (semaine du développement durable, de la mobilité en septembre, internationale, ...)

Ces fiche projets sont complétées par des thèmes sur lesquels nous avons des projets à bâtir dans l'avenir

(épicerie sociale, valorisation des bords de Loire, jardins familiaux, réduire la fracture numérique, relations internationales, ...)

Les fiches projets seront consultables sur le site de la Mairie et une plaquette grand public va être éditée. Enfin, une réunion publique va avoir lieu le 8 juin à 18h30 et nous y proposerons un bilan annuel public de l'ensemble de l'Agenda 21.

11 – 1 et 2 Ressources humaines :

Claude ROUSSELOT : Pour permettre l'avancement d'un certain nombre d'Agents, 4 nouveaux postes sont créés, sans augmentation du nombre total des Agents municipaux. 65 postes d'adjoints d'animation sont créés au tableau des effectifs pour l'animation du centre de loisirs (en été) et pour des besoins ponctuels du service jeunesse.

12 – 2, 3 et 4 Subvention aux associations :

Pascal ISIDORE : (résumé) propose d'allouer une subvention à l'Union Carquefou Sainte-Luce Basket de 36 700€, inchangée par rapport à l'an dernier. Un avenant à la convention de décembre 2008 du club avec les deux communes acte cette subvention.

Il propose d'allouer une subvention de démarrage de 1 000 € à l'association « Trace tes idées » qui aide les jeunes Lucéens à monter leurs projets dans divers domaines (solidarité, sport, culture, ...).

Christophe CLERGEAU : (résumé) précise que cette association s'est créée à l'initiative de jeunes qui

veulent soutenir et aider d'autres jeunes (souvent un peu plus jeunes) à monter leurs projets. Ainsi, ils ont aidé à la réalisation de deux initiatives jeunes :

- le 22 mai, à 19h00, un concert Ligéria Rock réunira 6 groupes pour un spectacle ;
- le 9 juin sur le parc du Chassay l'initiative « jouons pour le Bénin » proposera jeux, sports et ventes de produits au bénéfice du Bénin et de l'implantation à Sainte-Luce de l'association « Arcade » de coopération avec ce pays.

16 – 1 et 2 Travaux dans des bâtiments communaux :

René QUEBRIAC : (résumé) informe des travaux qui vont être entrepris dans deux salles de sports. En annexe de la salle le Bonniec, un bâtiment de 260 m² de type structure légère en bois va permettre d'avoir des vestiaires et sanitaires satisfaisants, avec séparation hommes/femmes et accessibles aux personnes en situation de handicap. Montant des travaux : 318 000€. Pour la salle Marc Jaffret (côté tennis de table, yoga et arts martiaux), une rénovation va permettre de remplacer le sol du tennis de table (en très mauvais état), de refaire les peintures, de créer un point d'eau, de restructurer les vestiaires et douches (avec isolation visuelle !) et de mettre le tout aux normes de sécurité (VMC). Montant des travaux : 251 000€. Mise en service : septembre 2011.

Roselyne DURAND : (résumé) rappelle qu'il y a un Comité Consultatif Handicap qui comprend une trentaine de Lucéens et Lucéennes motivés sur les questions d'accessibilité. Il ne faut pas hésiter à consulter leur expertise d'usage le plus en amont possible des projets.